

AVIS PUBLIC

Décision ministérielle EAU/AUT/14/1060/R20.1 du 1^{er} juillet 2020 de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable concernant le renouvellement de l'autorisation n° EAU/AUT/14/1060 du 13 juillet 2018 concernant la mise en conformité du bassin d'orage « U2012-14 » à Lieler au nom et pour compte du Syndicat Intercommunal de Dépollution des Eaux résiduelles du Nord (SIDEN).

Le public peut prendre inspection de la décision ministérielle et des plans y afférents à la maison communale à Clervaux.

Publication faite en exécution de l'article 24, paragraphe 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. (40 jours)

Clervaux, le 13 juillet 2020

Le bourgmestre

(s) Emile EICHER